

Laurence Pruvost

Candidate au Conseil Scientifique de l'Institut de Physique

Chères et chers collègues,

Merci à vous pour le temps que vous accorderez à ma profession de foi et à mon CV (verso).

Je m'engage à participer au collectif du conseil scientifique d'institut (CSI), aux missions de celui-ci, telles qu'elles sont rappelées en bas de page.

Pour conseiller et assister le directeur de l'institut, plusieurs journées du CSI ont lieu chaque année, lors desquelles les membres traitent les points statutaires, interagissent avec le directeur d'institut et s'organisent pour étudier la prospective et l'opportunité des activités de la physique. Ce travail au long cours, enrichi des échanges avec les collègues des unités, avec les présidents de sections et avec l'ensemble de la direction de l'institut conduit aussi à un rapport de prospective établi en fin du mandat (<https://rapports-du-comite-national.cnrs.fr/rapports-de-prospective/>).

Pour ce faire, le CSI a l'habitude de travailler en groupes de travail et d'échanger avec les présidents de section. Un travail de veille continu est en effet nécessaire. Il est important de connaître les travaux effectués dans les unités, de connaître et valoriser leurs projets, mais aussi de voir comment ils s'inscrivent dans les orientations régionales, nationales et internationales. Enfin, de voir comment ils sont épaulés par des ressources humaines et techniques adaptées.

Je serai attachée au maintien des compétences - historiques parfois - tout en repérant l'émergence de nouveaux sujets. Je souhaite qu'on convie régulièrement au CSI des collègues expert-e-s pour faire l'état de l'art d'un domaine tout en discutant de l'émergence, des postes à ouvrir ou des nouveaux paradigmes pour la recherche. Je mettrai à profit au sein du CSI mon expérience acquise comme chercheuse, comme évaluatrice, comme présidente de section et comme conseillère scientifique panel de l'Hcéres. Par ailleurs, je souhaite que soient poursuivies les réflexions menées au CSI sur l'intégrité scientifique, les conférences et revues prédatrices ou les nouveaux financements.

Je m'engage à répondre aux points statutaires :

- concernant les créations et suppressions d'unités je serai attentive au contexte et notamment au devenir des sujets de recherche et des personnels de la recherche, pour que soit assurée une bonne continuité de leur activité et de leur carrière.

- concernant les nominations des membres des jurys d'admission des chargés de recherche, je serai attentive pour que soit respectée une bonne répartition thématique et de genre. Je veillerai à rester informée des activités et retours des sections.

Bien à vous, Laurence

Missions du CSI (recopiées du site du CoNRS)

Le conseil scientifique d'institut conseille et assiste par ses avis et ses recommandations le directeur de l'institut de manière prospective sur la pertinence et l'opportunité des projets et activités de l'institut. Pour aider le conseil scientifique d'institut à assurer ses missions, des groupes de travail peuvent être constitués.

S'agissant des créations et suppressions d'unités, le conseil scientifique d'institut est informé de l'ensemble des avis des sections et des positions des instituts. Il est consulté sur les points de divergences entre les avis des sections et les positions des instituts, constatés lors d'une réunion entre le directeur de l'institut, le président du Conseil scientifique de l'institut et les présidents de sections concernés par ces divergences.

Chaque conseil scientifique d'institut élabore un rapport de prospective à partir notamment, des rapports de conjoncture établis par les sections et CID.

Le conseil scientifique d'institut est consulté sur la nomination des membres des jurys d'admission des chargés de recherche visés à l'article 8 du décret du 27 décembre susvisé.